



DE PÂQUES (21 avril) AU 30 JUIN
DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE
TRAVAUX ET CHANTIERS BRUYANTS
INTERDITS LES SAMEDIS ET DIMANCHES
AUTORISÉS DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H À 12 H ET DE 14 H À 18 H
Merci de respecter la pause déjeuner !

JUILLET ET AOÛT
CHANTIERS TOTALEMENT INTERDITS
ENTRETIEN COURANT-JARDINAGE AUTORISÉ
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9 H À 12 H

INTERDICTION TOTALE LES JOURS FÉRIÉS ET LES PONTS
ainsi les chantiers seront strictement interdits

Le lundi 21 avril, le jeudi 1^{er} et vendredi 2 mai, le jeudi 8 et vendredi 9 mai, le jeudi 29 et vendredi 30 mai,
le lundi 9 juin, le samedi 1^{er} novembre et le lundi 10 et mardi 11 novembre 2025.